

Image not found or type unknown



Contrat de travail pour vendeur a domicile salarie

Par **samiraaa**, le **24/08/2010** à **10:46**

Bonjour, nous souhaitons utiliser des contrats de travail pour des vendeurs a domicile salarie qui travaillent au sein d une equipe de plusiers venduers et en lien de subordination directe avec l employeur. Nous souhaitons les renumerer à la commission uniquement ou avec un petit fixe + commission sachant que un vendeur moyen realise suffisamment de vente/jour pour s assurer le SmIC rnquestion rnest il possible de renumerer qu 'a la commiissionrneque faut il indiquer en nombre d heure dans le contrat rncomment calculer le nombre d' heure travaille??rnmerci pour vos reponses